CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 12 AVRIL 2021

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 12 avril 2021, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 19 h 13.

Sont présents, les membres du conseil : Claude Gauthier, Alain Labelle, Mathieu Caron, Katy Barbe, Hugo Guénette, Bernard Duffy.

Est absent : Le maire Réal Rochon.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire suppléant Mathieu Caron.

Sont également présents, le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert et la Directrice générale adjointe et greffière adjointe, Madame Raymonde Tremblay.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression, « adoptée à l'unanimité », présente dans le procès-verbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

La séance du conseil est tenue à huis clos en raison de la pandémie actuelle de la Covid-19.

2021-04-116 OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 13.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

LÉGISLATION

2021-04-117 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu d'adopter l'ordre du jour avec ses ajouts et ses reports :

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2- LÉGISLATION

2-1 Adoption de l'ordre du jour
2-2 Adoption des procès-verbaux

- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 février 2021
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2021

3- ADMINISTRATION

3-1 Adoption des comptes municipaux – Mars 2021
3-2 Engagement des dépenses – Avril 2021
3-3 Dépôt des activités de fonctionnement et d'investissements à des fins fiscales au 31 mars 2021
3-4 Fédération québécoise des municipalités – Avis d'adhésion 2021
3-5 Vente de garage pour la saison estivale 2021
3-6 Émission de billet - Dépôt du procès-verbal du Ministère des Affaires municipales incluant l'adjudication ainsi que l'échéancier de paiement **(Reporté)**
3-7 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 352 400 $ qui sera réalisé le 19 avril 2021 **(Reporté)**
3-8 Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau – Demande d'appui - Résolution 2021-R-AG088 – Demande au conseil d'administration de la SOPFEU ainsi qu'au ministre des Forêts, de la Faune et des parcs – Maintien de la base principale de la SOPFEU sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau sans modification de ses effectifs
3-9 Maisons de soins palliatifs en Outaouais – Loto Voyages
3-10 Commission de toponymie – Décision de la Commission – Chemin des Mémoires
3-11 Appel de candidatures – Réceptionniste en remplacement temporaire – Suivi de la résolution 2021-02-074
3-12 Soumissions reçues pour l'achat d'une plieuse
3-13 Adoption du règlement 210-2021 concernant la rampe de mise à l'eau située sur le chemin de la Baie Matte
3-14 Vente d'immeubles par soumission publique appartenant à la Ville de Gracefield
3-15 Formation Éthique et déontologie
3-16 Entente relative à l'employé numéro 14-0014
3-17 Appel de candidatures – Commis de bureau - classe 1 – remplacement temporaire

4- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

5- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

5-1 Recommandation de lotissement plan 74443 – Compensation pour fin de parc et terrain de jeux – Dossier 9007-1739 Québec inc.
5-2 Procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 mars 2021
- 5-2-1 Demande de dérogation mineure pour autoriser l'agrandissement du bâtiment principal dont la superficie d'occupation au sol est excédentaire et autoriser l'implantation du bâtiment à 8.31 mètres de la ligne avant

- 5-2-2 Demande de dérogation mineure pour autoriser une profondeur moyenne de 45.54 mètres au lieu de 58 mètres, lot 5 410 748 – chemin Bertrand

5-3 Refonte des règlements d'urbanisme – Offres de services
5-4 Appel de candidatures - Préposé à l'urbanisme temporaire
5-5 Appel de candidatures – Directeur de l'urbanisme et environnement (2e affichage)

6- TRANSPORT

6-1 Résultat de la soumission numéro 2021-01 - Vente d'équipements de la Ville de Gracefield – Suivi de la résolution 2021-02-044
6-2 Regroupement d'achat de l'UMQ – Abat-poussière – Appel d'offres #AP-2021
6-3 Acquisition d'un rouleau compacteur
6-4 Appel de candidatures – employés journaliers saisonniers – Suivi de la résolution 2021-02-072 **(Ajout)**

7- HYGIÈNE DU MILIEU

7-1 VO3 Inc. – Appel de service – Réparation à l'usine d'eau – Autorisation de paiement
7-2 Entente avec la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau concernant le Compostage
7-3 Mandat de négociation avec l'entrepreneur Transport R.L.S. pour le compostage

8- LOISIRS ET CULTURE

8-1 Embauche d'un sauveteur à la piscine

9- SÉCURITÉ PUBLIQUE

9-1 Adoption du règlement 209-2021 concernant le brûlage sur le territoire de la Ville de Gracefield, abrogeant et remplaçant le règlement 182-2018
9-2 Embauche d'un pompier volontaire

10- RAPPORT DE COMITÉS

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

12- CORRESPONDANCE

13- VARIA

14- LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-118 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

Que l'ensemble des procès-verbaux suivant soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ces documents ayant été expédiés au préalable :

- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 février 2021
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2021

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION

2021-04-119 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX / MARS 2021

CONSIDÉRANT QUE les comptes municipaux pour le mois de mars sont déposés :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposée au comité des finances, pour un total de 744 064.79 $.

- Rapport des salaires nets : 91 117.49 $
- Liste sélective des chèques : chèques no.25929 à 25971 pour un montant de 101 196.89 $
- Liste sélective des dépôts directs : dépôt no 511 à 566 pour un montant de 337 038.10 $
- Liste des prélèvements : no.1288 à 1388 pour un montant de 214 712.31 $

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-120 ENGAGEMENT DE DÉPENSES / AVRIL 2021

CONSIDÉRANT les engagements de dépenses déposés par les différents départements pour le mois d'avril 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis sont présentés sans les taxes applicables et transport, s'il y a lieu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés **:**

Administration	424.00 $
Aqueduc et égouts	$
Sécurité publique	1 425.00 $
Transport	571.65 $
Urbanisme	$
Loisirs et bibliothèque	$

Que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2021-04-120.

Que le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, soit autorisé à signer toute entente jointe en annexe auxdits engagements de dépenses ou à signer tout document permettant de donner plein effet aux présentes.

La présente résolution autorise également le versement de dépôts lorsqu'ils sont inscrits sur les documents joints en annexe.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DE RAPPORT :

Le dépôt des activités de fonctionnement et d'investissements à des fins fiscales incluant les engagements financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2021, est déposé pour information aux membres du conseil, pour la période du 1er mars 2021 au 31 mars 2021.

2021-04-121 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - AVIS D'ADHÉSION 2021

CONSIDÉRANT la documentation reçue par courriel, le 29 mars 2021, pour l'adhésion de la Ville de Gracefield auprès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

De ratifier la dépense autorisée par le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, pour l'adhésion annuelle 2021 auprès de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM), soit 2 981.12 $ pour la cotisation et 137.95 $ pour le fonds de défense, pour un montant total de 3 119.07 $ plus les taxes applicables.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-122 VENTE DE GARAGE POUR LA SAISON ESTIVALE 2021

CONSIDÉRANT QU'au fil des années, des ventes de garage ont lieu sur le territoire de la Ville de Gracefield, suite à un permis émis par le service de l'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

Que les ventes de garage soient tenues ainsi que les marchés aux dates suivantes pour la saison 2021 :

- 25 - 26 et 27 juin 2021
- 23 - 24 et 25 juillet 2021
- 3 - 4 et 5 septembre 2021

Que les personnes obtenant tels permis soient avisées de leurs obligations à respecter les règles de distanciation sociale.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt du procès-verbal du MAMH incluant l'échéancier de paiement.

ÉMISSION DE BILLETS

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 352 400 $ QUI SERA RÉALISÉ LE 19 AVRIL 2021

<u>Note au procès-verbal :</u>

Ce point est reporté. Une demande de précision est demandée avant de donner l'accord au Ministre des Finances pour le financement du règlement 206-2020

2021-04-123 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – DEMANDE D'APPUI – RÉSOLUTION 2021-R-AG088 – DEMANDE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOPFEU AINSI QU'AU MINISTRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS – MAINTIEN DE LA BASE PRINCIPALE DE LA SOPFEU SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

CONSIDÉRANT la demande d'appui reçue de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, pour le maintien de la base principale de la SOPFEU sans modification de ses effectifs auprès du Conseil d'administration de la SOPFEU ainsi qu'au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu unanimement :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield, appuie la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau en lien avec sa résolution 2021-R-AG088, concernant la demande au Conseil d'administration de la SOPFEU ainsi qu'au ministre des Forêts, de la Faune et des parcs pour le maintien de la base principale de la SOPFEU sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau sans modification de ses effectifs.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-124 MAISONS DE SOINS PALLIATIFS EN OUTAOUTAIS – LOTO VOYAGES

CONSIDÉRANT la demande reçue des Maisons de soins palliatifs en Outaouais ;

CONSIDÉRANT QU'afin de maintenir les services offerts par ces maisons, la Fondation Mathieu-Froment Savoie, La Maison des Collines et la Résidence Le Monarque ont uni leurs forces pour offrir une superbe loterie Loto voyages au profit des maisons de soins palliatifs en Outaouais ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield appuie les Maisons de soins palliatifs en Outaouais afin de soutenir les services offerts en soins palliatifs en se procurant une paire de billets à 175.00 $ qui comprend 3 lots en argent de 15 000.00 $, 10 000.00$ et 5 000.00 $, 14 croisières et voyages.

Le tirage de cette loterie aura lieu le 15 mai 2021 lors d'une soirée virtuelle de vins et fromages.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

COMMISSION DE TOPONYMIE – DÉCISION DE LA COMMISSION – CHEMIN DES MÉMOIRES

<u>Note au procès-verbal :</u>

Lors de la réunion de la Commission de Toponymie tenue le 18 mars 2021, la Commission a officialisé pour la Ville de Gracefield le « Chemin des Mémoires »

2021-04-125 APPEL DE CANDIDATURES – RÉCEPTIONNISTE EN REMPLACEMENT TEMPORAIRE – SUIVI DE LA RÉSOLUTION 2021-02-074

CONSIDÉRANT QUE la personne occupant le poste de réceptionniste - secrétaire classe 1 est présentement en congé de maladie ;

CONSIDÉRANT QUE le poste de réceptionniste - secrétaire classe 1 a été affiché à l'interne et à l'externe et envoyé aux personnes absentes, selon la convention collective présentement en vigueur ;

CONSIDÉRANT les curriculum vitae reçus pour ce poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et résolu :

De mandater le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, pour procéder à l'embauche de Madame Suzanne Ritchott à titre de réceptionniste - secrétaire - Classe 1, échelon 1, le tout pour une période indéterminée en remplacement de l'employée qui occupe présentement ledit poste, ce poste demeurant temporaire pour cause de maladie.

Il est de plus résolu que les conditions d'emploi sont celles édictées à la convention collective en vigueur et Madame Ritchott pourrait être demandée à remplacer en cas d'absence ou de congé d'employés.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-126 SOUMISSIONS REÇUES POUR L'ACHAT D'UNE PLIEUSE

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour l'achat d'une plieuse auprès de deux fournisseurs de la région ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission du fournisseur Gyva Buro Plus est moins dispendieuse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

De procéder à l'achat d'une plieuse auprès du fournisseur Gyva Buro plus pour un montant 1 459.95 $ plus les taxes applicables pour les services administratifs de la Ville de Gracefield.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-127 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 210-2021, CONCERNANT LA RAMPE DE MISE À L'EAU SITUÉE SUR LE CHEMIN DE LA BAIE MATTE

CONSIDÉRANT le règlement numéro 210-2021, concernant la rampe de mise à l'eau située sur le chemin de la Baie Matte ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et un projet de règlement ont été déposés lors de la séance extraordinaire du 30 mars 2021, par le conseiller Hugo Guénette ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield adopte le règlement numéro 210-2021, concernant la rampe de mise à l'eau située sur le chemin de la Baie Matte, tel que déposé.

Que ledit règlement fasse partie intégrante de la présente résolution.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

La présente séance est ajournée à 19h34 et est reprise à 19h38.

2021-04-128 VENTE D'IMMEUBLES PAR SOUMISSION PUBLIQUE APPARTENANT À LA VILLE DE GRACEFIELD

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield est propriétaire d'immeubles suite à la vente des immeubles pour non-paiement de taxes ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Ville de Gracefield désire se départir de certains lots ;

CONSIDÉRANT QUE certains propriétaires entretiennent ces parcelles de terrains depuis un certain temps ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

Que les propriétés suivantes soient mises en vente par voie de soumission publique :

Adresse	Lots rénovés	Évaluation	Superficie
35 chemin du Lac-des-Iles	5409374	5 700.00 $	1 393.20 m^2
17 chemin Louis-Seize	5411235	8 800.00 $	4005.80 m^2
Chemin du Lac-aux-Cerises	5409692	4 200.00 $	1178.00 m^2

26 Montée Crites	5693102	7 800.00 $	667.20 m^2
Chemin du Lac-Patry	5694130	12 800.00 $	7618.90 m^2

Que les frais d'arpentage ainsi que les frais pour le transfert de propriété sont à la charge de l'acheteur.

Que la Ville de Gracefield, se réserve le droit d'accepter ou non les soumissions déposées.

Que cette vente est faite sans garantie légale.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-129 FORMATION ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

CONSIDÉRANT QUE le maire Réal Rochon doit obligatoirement suivre une formation sur l'éthique et déontologie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

D'autoriser une dépense de 95.00 $ plus les taxes applicables pour la formation en éthique et déontologie présenté par l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour le maire Monsieur Réal Rochon.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-130 ENTENTE RELATIVE À L'EMPLOYÉ NUMÉRO 14-0014

Résolution proposée :

« **CONSIDÉRANT QUE** les parties sont liées par une convention collective en vigueur jusqu'au 31 décembre 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Gracefield CSN a déposé le grief 2019-06 à l'encontre de la Ville de Gracefield ;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 14-0014 a également déposé une plainte d'harcèlement psychologique ;

CONSIDÉRANT QU'il y a un litige devant la CNESST quant aux mêmes éléments ;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent régler ces litiges à l'amiable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller , appuyé par le conseiller et résolu :

D'autoriser la signature de la lettre d'entente convenue avec le syndicat et l'employée numéro 14-0014, telle lettre dont les élus ont eu copie en plénier.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, et le maire suppléant, Monsieur Mathieu Caron, à signer telle entente et d'y donner plein effet.

La présente résolution est toutefois conditionnelle à la signature de ladite entente par le syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Gracefield CSN et l'employée 14-0014. **»**

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande le vote sur la présente résolution.

Bernard Dyffy : Contre	Claude Gauthier : Contre
Hugo Guénette : Contre	Alain Labelle : Contre
Katy Barbe : Pour	Mathieu Caron : Pour

Rejetée par la majorité

2021-04-131 APPEL DE CANDIDATURES – COMMIS DE BUREAU – CLASSE 1 – REMPLACEMENT TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le poste de commis de bureau – classe 1 temporaire sans plus attendre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D'autoriser la direction générale à afficher à l'interne, pour un délai de 5 jours, le poste de commis de bureau - classe 1 temporaire.

À défaut de combler ledit poste à l'interne, le présent Conseil municipal autorise expressément ensuite la direction générale à afficher à l'externe ledit poste de commis de bureau – classe 1. Ce poste sera également un poste de remplacement temporaire pour une durée indéterminée.

Ce poste sera pour une durée indéterminée tant que le grief numéro 2021-13, ne sera pas réglé. Le Conseil passera une résolution lorsque ce grief sera réglé quant à la suite des choses.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2021-04-132 RECOMMANDATION DE LOTISSEMENT PLAN 74443 – COMPENSATION POUR FIN DE PARC ET TERRAIN DE JEUX – DOSSIER 9007-1739 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT la recommandation reçue du Directeur de l'urbanisme et de l'environnement, pour la compensation pour fin de parc et terrain de jeux pour le projet de lotissement du propriétaire 9007-1739 Québec inc. situé au Lac Desormeaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

Que conformément aux règles de lotissement applicables dans le secteur de Northfield, le Conseil de la Ville de Gracefield accepte la recommandation du Directeur de l'urbanisme et de l'environnement, soit d'exiger une compensation monétaire équivalente à 1 991.00 $ pour le projet de lotissement visant à créer 4 nouveaux lots à partir du lot rénové 5 693 166 au Lac Désormeaux, du propriétaire 9007-1739 Québec inc.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, TENUE LE 3 MARS 2021

Note au procès-verbal :

Le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 3 mars 2021 est déposé.

Note au procès-verbal :

Suite à l'avis public paru dans le journal l'info de la Vallée, le Facebook de la Ville de Gracefield, toutes les personnes intéressées pouvaient faire parvenir une demande écrite au plus tard le 12 avril à 12h00 à info@gracefield.ca de la Ville de Gracefield ou sur la page Facebook de la Ville de Gracefield, en raison de la pandémie Covid-19. Aucune personne n'est intervenue ou a posé des questions relatives à la consultation publique sur les demandes de dérogations mineures.

2021-04-133 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES POUR AUTORISER L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL DONT LA SUPERFICIE D'OCCUPATION AU SOL EST EXCÉDENTAIRE ET AUTORISER L'IMPLANTATION DU BÂTIMENT À 8,31 MÈTRES DE LA LIGNE AVANT

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot 5 693 385 situé au 20, chemin Thierney Sud désirent procéder à l'agrandissement de leur bâtiment principal et en y intégrant un garage attaché ;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'implantation du lot 5 693 385 a été préparé par Stéphane Gagnon, a.g. le 15 octobre 2020 sous sa minute 7047, le tout expressément pour fin d'accompagnement d'une demande de dérogations mineures ;

CONSIDÉRANT QU'à l'étude du plan, le projet d'agrandissement du bâtiment principal est dérogatoire quant au pourcentage d'occupation au sol qui est de 8 % au lieu de 5 % et à une distance de 8,31 mètres de la ligne avant au lieu de 12 mètres le tout tel que prescrit respectivement par les articles 4.10 et 6.1.1.2 règlement de zonage de Northfield ;

CONSIDÉRANT QUE le pourcentage combiné d'occupation au sol du bâtiment principal et accessoire ne peut dépasser 10 % et que le projet d'agrandissement combiné avec le bâtiment accessoire est de 9 % ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.10 précise que l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire ne peut excéder 50 % de sa superficie actuelle alors que le projet d'agrandissement équivaut à 115 % de la superficie du bâtiment existant ;

CONSIDÉRANT QUE l'option d'un garage détaché ne répondrait pas aux besoins du demandeur et lui occasionnerait un préjudice résultant des coûts substantiels à sa réalisation et exigerait d'autres dérogations en plus de provoquer la déstabilisation du talus du terrain ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6.2.1.6 la dérogation portant sur la marge riveraine est de 15,4 mètres alors que le projet d'agrandissement est à l'extérieur de la bande riveraine ;

CONSIDÉRANT la résolution 2010-07-304 du Conseil de la ville de Gracefield accordant une dérogation sur les marges latérales et riveraines ;

CONSIDÉRANT QUE l'on doit améliorer certains aspects de la réglementation municipale à cet égard ;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'urbanisme recommande le projet d'agrandissement le tout compte tenu de l'analyse des éléments présentés à la demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, accepte les dérogations mineures

demandées le tout avec la condition de procéder en 2021 à la végétalisation de la bande riveraine aux endroits absents de végétation tout en permettant une fenêtre de 5 mètres d'ouverture dans la bande riveraine et d'assurer des mesures de protection en vue d'éviter le phénomène d'érosion vers le lac.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-134 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : AUTORISER UNE PROFONDEUR MOYENNE DE 45,54 MÈTRES AU LIEU DE 58 MÈTRES, LOT 5 410 748, CHEMIN BERTRAND

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot 5 410 748 désirent obtenir une construction résidentielle sur le lot 5 410 748, chemin Bertrand ;

CONSIDÉRANT QU'un plan de propriété du lot 5 410 748 a été préparé par Stéphane Gagnon, a.g. le 14 décembre 2020 sous sa minute 7140 ;

CONSIDÉRANT QU'à l'étude du plan, la profondeur moyenne du terrain est de 45,54m et en vertu de l'article 7.2.1.2 de l'ancien territoire de Wright, la profondeur moyenne du terrain doit être de 58 mètres donnant un écart de 12,46 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a tenté d'acquérir, sans succès, le lot rénové 5 410 755, appartenant à Hydro-Québec et qui est situé entre la ligne arrière du lot 5 410 748 et la rivière Gatineau ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 410 748 rencontre et excède la largeur (49 mètres) et la superficie (3 000 mètres carrés) autorisées par l'article 7.2.1.2 du règlement de lotissement du territoire de Wright ;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'urbanisme, compte tenu des faits présentés, recommande la présente dérogation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, accorde la présente dérogation mineure.

Que cette dérogation soit concédée sans frais pour le citoyen tenant compte de certains manquements antérieurs au niveau des services d'urbanisme.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-135 REFONTE DES REGLEMENTS D'URBANISME – OFFRES DE SERVICES

CONSIDÉRANT les offres de services obtenues pour effectuer la refonte des règlements d'urbanisme de la Ville de Gracefield ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services reçue de la Firme BC2 est la plus dispendieuse ;

CONSIDÉRANT l'avis sur les offres de services reçues de la firme Deveau avocats ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront effectués sur une période de deux ans ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et résolu :

De mandater le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, pour retenir les services de la Firme BC2 pour effectuer la refonte des règlements d'urbanisme au montant de 60 000.00 $ plus les taxes applicables ;

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-136 APPEL DE CANDIDATURES - PRÉPOSÉ À L'URBANISME TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT la recommandation fait par l'ancien Directeur de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Gracefield de réorganiser son service d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu lieu en comité plénier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

De mandater le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, pour procéder à un appel de candidatures pour un poste de préposé à l'urbanisme temporaire.

Ce poste sera pour une durée indéterminée tant que le grief numéro 2021-12, ne sera pas réglé. Le Conseil passera une résolution lorsque ce grief sera réglé quant à la suite des choses.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-137 APPEL DE CANDIDATURE – DIRECTEUR DE L'URBANISME ET ENVIRONNEMENT (2eAFFICHAGE)

CONSIDÉRANT QU'il est primordial pour la Ville de Gracefield de combler le poste de Directeur de l'urbanisme et environnement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

De mandater le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, pour procéder à un deuxième affichage pour le poste de Directeur de l'urbanisme et environnement de la Ville de Gracefield.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

TRANSPORT

2021-04-138 RÉSULTAT DE LA SOUMISSION NUMÉRO 2021-01 – VENTE D'ÉQUIPEMENTS DE LA VILLE DE GRACEFIELD – SUIVI DE LA RÉSOLUTION 2021-02-044

CONSIDÉRANT la soumission numéro 2021-01, effectuée par le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, pour la vente d'équipements de la Ville de Gracefield, en lien avec la résolution 2021-02-044 ;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de l'ouverture des soumissions déposées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

D'octroyer la vente d'équipements de la Ville de Gracefield à Carrière Clément Tremblay et Fils, représenté par Monsieur Mario Tremblay, pour un montant de 6 666.00 $, détaillé comme suit :

- Camion 10 roues de marque Sterling incluant une boîte d'été, des équipements à neige (Chasse neige avant et aile de côté seulement)
- Ford escape 2005 (pour pièces seulement)
- Vieille niveleuse artisanale
- Godet de marque Caterpillar (8 pieds 5 pouces de long & 36 pouces de profond)

- 4 bornes fontaine de marque McAvity

Cette vente est faite sans garantie légale.

Le paiement sera exigible 5 jours maximum après l'octroi de la soumission, soit par la présente résolution et l'acheteur a un délai de 5 jours pour récupérer lesbiens octroyés.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-139 REGROUPEMENT D'ACHAT DE L'UMQ – ABAT POUSSIÈRE – APPEL D'OFFRES #AP-2021

ATTENDU QUE la Ville de Gracefield a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2021 ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et Villes* ;

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti au Règlement *de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire ;

ATTENDU QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le chlorure de calcium solide en flocons* dans les quantités nécessaires pour ses activités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

Que la Ville confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure de calcium solide en flocons)* nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2021 ;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches

techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée ;

Que la Ville confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définis au document d'appel d'offres ;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

QUE la Ville reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants ; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres ;

Que le résultat de l'appel d'offres # AP-2021 a été transmis par courriel le 29 mars 2021.

Que le Conseil de la Ville de Gracefield autorise pour l'année 2021, un montant de 39 504.00 $ plus les taxes applicables auprès du fournisseur Somovrac c.c. inc. pour le chlorure de calcium en flocon livré en sac de 1000 kg pour l'année 2021.

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-140 ACQUISITION D'UN ROULEAU COMPACTEUR

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Gracefield d'acquérir un rouleau compacteur ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des Travaux publics a identifié un rouleau compacteur usagé ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des travaux publics va aller le visiter demain, le plus tôt possible ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, sur recommandation du Directeur des travaux publics, à signer toute offre d'achat sur un rouleau compacteur (pour asphalte) jusqu'à un maximum de 25 000,00 $ (plus les taxes applicables) et à procéder à son achat subséquent après s'être assuré que l'équipement est libre de toute hypothèque ou autre lien de même nature.

D'autoriser que telle dépense soit faite à même le surplus accumulé.

D’autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

2021-04-141 APPEL DE CANDIDATURES – EMPLOYÉS JOURNALIERS SAISONNIERS – SUIVI DE LA RÉSOLUTION 2021-02-072

CONSIDÉRANT l’appel de candidatures pour des postes de journaliers saisonniers en lien avec la résolution 2021-02-072 ;

CONSIDÉRANT les entrevues réalisées ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Directeur des Travaux publics et du Directeur général ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

De mandater le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, pour procéder à l’embauche de 4 journaliers saisonniers, soit : Vincent Perrier, Augustin Landry, Luc Richer et Cédric Landry.

Que les conditions d’emploi soient assujetties aux dispositions de la convention collective en vigueur et que les salaires soient établis selon l’échelon 1.

D’autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

HYGIÈNE DU MILIEU

2021-04-142 VO3 Inc. - APPEL DE SERVICE – RÉPARATION À L’USINE D’EAU – ATORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT les travaux effectués en urgence à l’usine d’eau en février 2021 ;

CONSIDÉRANT l’autorisation donnée par le Directeur des Travaux publics, Monsieur Jocelyn Nault, pour effectuer ces dits travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

D’autoriser le paiement de la facture VO-20210225-3 daté du 25 février 2021 au montant de 3 875.70 $ plus les taxes applicables pour les travaux effectués en urgence à l’usine d’eau.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

2021-04-143 ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU CONCERNANT LE COMPOSTAGE

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux dispositions de l’article 678.0.2.1 du Code municipal (L.R.Q, c. C-27.1), la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a déclaré sa compétence à l’égard des municipalités locales de son territoire relativement à la partie du domaine de la gestion de matières résiduelles constituée par le traitement et la valorisation des matières organiques générées sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT la rédaction d’une entente intermunicipale sur le compostage visant principalement à établir les modalités de collecte pour toutes les municipalités du territoire de la MRC afin, notamment, d’atteindre les cibles de tonnage estimées par la firme d’experts SOLINOV et permettre le respect des normes environnementales dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT QUE l’entente vise également à harmoniser et à intégrer la gestion de cette compétence conférée par le règlement 2019-336 relatif à la déclaration de compétence de la MRC Vallée-de-la-Gatineau à l’égard du traitement des matières résiduelles, à l’exclusion de la collecte, pour toutes les municipalités de son territoire et abrogeant toute règlementation antérieure afférente ;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-R-AG373 adoptée par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l’occasion de la rencontre tenue le 15 décembre 2020, autorisant la signature de l’*Entente intermunicipale concernant la collecte et le traitement de la matière organique sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau entre les municipalités locales de la MRC et la MRC de La Vallée-de-la-*Gatineau ;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente a également été transmise aux dix-sept (17) municipalités locales de la MRC pour signature;

CONSIDÉRANT également les représentations faites par les représentants de la MRC Vallée-de-la-Gatineau (Madame Chantale Lamarche, Madame Chantale Rondeau et Monsieur Alain Fortin) aux représentants de la Ville de Gracefield (Monsieur Sylvain Hubert et Monsieur Mathieu Caron) lors de la rencontre du 7 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield autorise le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert et le maire suppléant Monsieur Mathieu Caron, soient autorisés à signer l'*Entente intermunicipale concernant la collecte et le traitement de la matière organique sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau entre les municipalités locales de la MRC et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau*.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-04-144 MANDAT DE NÉGOCIATION AVEC L'ENTREPRENEUR TRANSPORT R.L.S. POUR LE COMPOSTAGE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield désire négocier avec l'entrepreneur Transport R,L.S. pour la cueillette du compost ;

CONSIDÉRANT les discussions tenues en comité plénier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

De mandater le Directeur général et greffier Monsieur Sylvain Hubert, ainsi que le conseiller Claude Gauthier à négocier avec l'entrepreneur Transport R.L.S. pour la collecte du compost pour la durée du contrat présentement en vigueur. Ce contrat se termine à la fin décembre 2021.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS ET CULTURE

2021-04-145 EMBAUCHE D'UN SAUVETEUR À LA PISCINE

CONSIDÉRANT l'importance pour la Ville de Gracefield d'embaucher un deuxième sauveteur pour la piscine ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

De procéder à l'embauche de Cédric Proulx à titre de deuxième sauveteur pour la saison estivale 2021.

Que les conditions d'emploi soient assujetties aux dispositions de la convention collective en vigueur et que le salaire soit établi selon l'échelon 1.

Que l'horaire sera déterminé par le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert.

D’autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2021-04-146 ADOPTION DU RÈGLEMENT 209-2021 CONCERNANT LE BRÛLAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GRACEFIELD, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 182-2018

CONSIDÉRANT le règlement numéro 209-2021, concernant le brûlage sur le Territoire de la Ville de Gracefield, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 182-2018 ;

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion et un projet de règlement ont été déposés lors de la séance extraordinaire du 30 mars 2021, par le conseiller Alain Labelle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield adopte le règlement numéro 209-2021, concernant le brûlage sur le Territoire de la Ville de Gracefield, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 182-2018.

Que ledit règlement fasse partie intégrante de la présente résolution.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l’avis de motion et le projet de règlement déposé.

Les membres du conseil sont d’accord

2021-04-147 EMBAUCHE D’UN NOUVEAU POMPIER VOLONTAIRE

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le manque d’effectif au sein de la Brigade incendie de la Ville de Gracefield ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Directeur du service incendie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

D’autoriser l’embauche de Monsieur Kevin Brown, demeurant au 17, rue St-Joseph, Gracefield.

D’autoriser la formation Pompier 1 à ce nouveau pompier.

D’autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

RAPPORT DES COMITÉS

Comité activités de loisirs et bibliothèque

Comité Urbanisme et Office municipal de l’Habitation
Bernard Duffy : Pas eu de réunion OMH

Comité Logement en santé et R.I.A.M
Alain Labelle : RIAM : Sopfeu
Et Logement santé : Ingénieur travaux

Comité des Travaux publics
Hugo Guénette : Changement de règlement pour les chemins de tolérance (Révision)

Comité du Service Incendie
Hugo Guénette : Pompiers volontaires – Feux clignotants à l’étude

Comité de Finances et du personnel
Claude Gauthier : Tous les comptes ont été vérifiés lors du comité de Finance, quelques questions ont été soulevées - Quelques entrevues cette semaine pour différents postes

PÉRIODE DE QUESTIONS

<u>Note au procès-verbal :</u>

Aucune question n’est posée par le public pour la séance de ce soir.

CORRESPONDANCE

<u>Note au procès-verbal :</u>

La correspondance du 15 mars 2021 au 9 avril 2021 est déposée

Du 12 mars 2021 au 9 avril 2021

1 Résolution MRC de Montcalm – Budget aux activités de prévention
2 Résolution Municipalité de Low – demande d’appui
3 Appui financier – Association pour l’environnement du lac des îles (ALIE)
4 Atelier en ligne gratuit
5 Appui aux demandes pour l’habitation communautaire et sociale
6 L’Entraide de la Vallée – Un nouveau départ
7 UMQ – Ovation municipale innove face à la Covid-19
8 UMQ – Investissements fédéraux en transport collectif
9 UMQ – Rencontre du Caucus des grandes villes

10 Besoins d’enrobés bitumineux
11 Journée nationale de reconnaissance des pompiers et pompières
12 UMQ – Aide urgence au transport interurbain par autobus
13 Transport Québec – aide voirie locale
14 Fermeture de la programmation 20-21 des programmes d’amélioration de l’habitat
15 Question de traduction – service traduction de réunion du conseil de ville
16 UMQ – Bourse de recherche – appel de candidature 2021 est lancé
17 Service de pavage offert sur l’ensemble du Québec
18 Facture – Ville de Maniwaki – entente des loisirs
19 UMQ – projet de loi C-21 sur les armes à feu
20 MSP – nouveauté et accès gratuite à IGO-Urgence et IGO-Municipal
21 Maisons des soins palliatifs en Outaouais – offrir une Loterie Voyages
22 UMQ – Prix Francine-Ruest-Jutras et Personnalité de la relève municipale
23 Suicide Détour – remerciement pour don
24 Résolution Municipalité Lac Ste-Marie concernant les carrières et sablières
25 Programme ACE – Don d’un véhicule par Gerard Hubert Automobile Ford
26 UMQ – Opération Haute Vitesse Canada-Québec
27 Partage des infrastructures scolaires pour les camps de jour Année scolaire 20-21
28 Carrefour jeunesse emploi Vallée-de-la-Gatineau – Salon – job d’été
29 Développement du logement communautaire et social
30 Municipalité amie des aînés
31 Tournée régionale sur les enjeux piétons
32 Transport Québec – Changement au sein de la direction des aides
33 Résolution SOPFEU – opposition - délocalisation du centre régional de Maniwaki
34 Deuxième atelier sur le droit au logement
35 Série d’ateliers sur le droit au logement
36 Festival des arts de la scène Val-Gatinois
37 Infotech – Élections Municipales Générales 2021
38 Résolution – Salle de spectacle de la maison de la culture de la VG
39 UMQ – Développement des places en service de garde
40 UMQ – Plusieurs nominations d’élues et élus
41 UMQ - Regroupement d’achats d’abat-poussière
42 Programme de reboisement social 2021
43 Modification du règlement sur la qualité de l’eau potable pour le plomb
44 UMQ – Projet de loi 85 sur les élections municipales de novembre 2021
45 Programme – Hydro Québec prolonge le programme jusqu’au 31 mars 2022
46 Déclaration des prélèvements d’eau
47 UMQ – La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie
48 Lancement du programme de financement Stations de nettoyage d’embarcations
49 Lancement de l’appel de projets pour les volets Redressement et Accélération

50 Programme d’assistance financière aux célébrations locales – la St-Jean Baptiste
51 Les défis des déplacements des personnes handicapées vers les sites de vaccination
52 Avis de travaux – Véloroute des draveurs
53 Enquête municipale sur les services de garde éducatif à l’enfance
54 Lettre du MAMH – saluer le travail des employés municipaux
55 Lancement d’une autoformation en ligne pour personnes handicapées
56 Proclamation de la semaine de la santé mentale 2021
57 Tournée virtuelle de piétons Québec
58 Travaux de déboisement Municipalité de l’Ange-Gardien
59 Conférence en ligne avec Hélène Laurendeau, nutritionniste
60 UMQ – Communiqué Réaction au budget du Québec 2021-2022
61 UMQ – Fonds de la taxe sur l’essence
62 UMQ – Aide financière aux MRC – soutien additionnel impacts COVID-19
63 Pour brancher 29 001 foyers en Outaouais d’ici septembre 2022 – William Amos

VARIA

2021-04-148 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le maire suppléant Mathieu Caron et résolu :

De lever la présente séance à 20 h 35.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

Le maire suppléant	Le directeur général et greffier
_____	_____
Mathieu Caron Maire suppléant	Sylvain Hubert, notaire

<u>Approbation du procès-verbal :</u>

Je, Mathieu Caron, maire suppléant, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal.

_____
Mathieu Caron
Maire suppléant